

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

Début : 19h20

Fin : 21h25

Secrétaire de séance : Romain LAMY

Membres du conseil municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
BERRY Florence	X		
BIRAC Marilys	X		
BOISSELIER Valérie	X		
CARRASSET Nathalie	X		
CHANFREAU Nicole	X		
DUBROCA Philippe	X		
FOULARD Jean-Noël	X		
JADOT Stéphanie	X		
LABAYLE Patrick	X		
LAMY Romain	X		
ROCHET Damien	X		
RONCALLI Christine	X		
ROQUE Antoine	X		
SPELEERS Stéphane	X		
TANNOUS Bernard	X		

ORDRE DU JOUR :

1. Installation des Conseillers Municipaux
2. Election du Maire
3. Détermination de nombre d'adjoints - Délibération
4. Election des adjoints
5. Lecture de la charte de l'élu(e) local(e)
6. Vote des indemnités des élus - Délibération
7. Questions diverses / Informations

1. Installation des Conseillers Municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrick LABAYLE, Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Romain LAMY a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

2. Election du Maire

- **Présidence de l'assemblée**

Le doyen des membres présents du Conseil Municipal prend la présidence de l'assemblée et procède à l'appel nominal des membres du Conseil. Il a dénombré quinze conseillers présents et constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a rappelé que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

- **Constitution du bureau**

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Madame Valérie BOISSELIER et Madame Christine RONCALLI.

- **Appel à candidatures**

Monsieur Patrick LABAYLE procède à l'appel des candidatures à la fonction de Maire.
Monsieur Patrick LABAYLE présente sa candidature.

- **Déroulement du scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne.
Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

- **Résultat du premier tour du scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....	0
d. Nombres de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides)	1
e. Nombre de suffrage exprimés [b-c]	14
f. Majorité absolue	8

NOMS PRENOMS DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE	SUFFRAGES OBTENUS EN TOUTES LETTRES
LABAYLE Patrick	14	QUATORZE

- **Proclamation de l'élection du Maire**

Monsieur Patrick LABAYLE a été proclamé Maire et immédiatement installé.

3. Détermination du nombre d'Adjoints - Délibération

Monsieur Patrick LABAYLE élu maire, a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de quatre postes d'adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal,

- Fixe à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention

4. Election des Adjoints

- **Appel à candidatures**

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidats pour la liste d'adjoints.

Il propose pour la liste conduite par Monsieur Jean-Noël FOULARD, les personnes suivantes :

1^{er} ADJOINT : Jean-Noël FOULARD
2^{ème} ADJOINT : Florence BERRY
3^{ème} ADJOINT : Philippe DUBROCA
4^{ème} ADJOINT : Nicole CHANFREAU

- **Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire**

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire.

- **Résultat du premier tour du scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... 0
d. Nombres de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides)0
e. Nombre de suffrage exprimés [b-c]15
f. Majorité absolue 8

NOMS PRENOMS DE CHAQUE CANDIDAT EN TETE DE LISTE	SUFFRAGES OBTENUS EN CHIFFRE	SUFFRAGES OBTENUS EN TOUTES LETTRES
FOULARD Jean-Noël	15	QUINZE

- **Proclamation de l'élection des adjoints**

Ont été proclamés adjoints immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Jean-Noël FOULARD. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

1^{er} ADJOINT : Jean-Noël FOULARD
2^{ème} ADJOINT : Florence BERRY
3^{ème} ADJOINT : Philippe DUBROCA
4^{ème} ADJOINT : Nicole CHANFREAU

5. **Lecture de la charte de l'élu(e) local(e)**

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu(e) local(e).

6. **Vote des indemnités des élus - Délibération**

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux (soit 5 087.33 € brut mensuel).

Dans les communes dont la population totale est fixée entre 1 000 et 3 499 habitants, le montant des indemnités correspond à un pourcentage de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique comme suit :

- Maire : 51.6 % (soit 2 006.93 € brut mensuel max.)
- Adjoints : 19.8 % (soit 770.10 € brut mensuel max.)

Proposition du Maire :

- Maire : 46 % (soit 1789.12 € brut mensuel)
- Adjointes : 19.8 % (soit 770.10 € brut mensuel)

Le Conseil Municipal décide :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints aux taux suivants :
 - Maire : 46 %
 - 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e Adjointes : 19.8 %
- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.
- Dit que ces indemnités seront versées à partir du 1^{er} juin 2020.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

VOTE : 15 Pour Contre Abstention

7. Questions diverses / Informations

➤ Présentation des différentes commissions par les adjoints :

- Jean-Noël FOULARD présente les commissions :
 - **Finances** : Etablissement des budgets par commission.
 - **Infrastructures/Bâtiments** : Mise en place d'un état des lieux avant les travaux d'accès à une nouvelle habitation, réhabilitation de l'atelier municipal, de la Mairie, de la salle des Amis Réunis, signalisation des lieux-dits et numérotation.
- Florence BERRY présente les commissions :
 - **CCAS/Action sociale** : Aides financières aux plus démunis, accompagnement dans les démarches administratives, aide aux personnes âgées, relation avec les assistantes sociales.
- Philippe DUBROCA présente les commissions :
 - **Agriculture** : Dossier irrigation Voies Navigables de France en cours, gestion des conflits d'usage entre urbains et agriculteurs.
 - **Environnement** : Initiatives qui touchent au développement de la biodiversité par le biais des enfants, initiatives avec des producteurs locaux.
Il propose d'intégrer une ou deux personnes extérieures impliquées dans la préservation de l'environnement au sein de la commission, dont Violaine LABAYLE.
 - **Urbanisme** : Suggestion d'aménagements paysagers pour le développement de la végétalisation, diffusion sur le site de la commune des évolutions.
- Nicole CHANFREAU présente les commissions :
 - **Affaires scolaires/Enfance/Jeunesse** : Gestion du personnel, gestion de l'école, gestion des services périscolaires, obligation du passage vers le bio pour les repas servis à la cantine, protocole sanitaire à réactualiser en septembre.

➤ Organisation d'un tour de table :

- Bernard TANNOUS : Il insiste sur l'importance d'impliquer le personnel de cantine dans son travail afin de veiller au bien-être des enfants.
- Stéphanie JADOT : Elle s'interroge sur l'existence de la commission Communication.
Nathalie CARRASSET ajoute qu'un administré, M. TROUPEL, a proposé d'intervenir dans la mise à jour du site Internet de la commune.

- Nathalie CARRASSET : Elle souligne que les commissions environnement et communication doivent être transversales.

Elle demande la création de cartes communales sur la commune.

Monsieur le Maire propose de parcourir la commune avec les élus pour un meilleur repérage.

Elle insiste sur la nécessité de visiter l'école pour s'approprier davantage des lieux.

- Antoine ROQUE : Les administrés doivent pouvoir s'exprimer librement au sein des commissions.

- Valérie BOISSELIER : Déléguée de la commission « Affaires scolaires », elle a dû s'adapter face aux diverses situations (TAP, Covid).

- Damien ROCHET : Il souhaite rejoindre la commission agriculture compte-tenu de sa profession.

- Marilys BIRAC : Anciennement déléguée de la commission CCAS, elle souhaite s'impliquer dans la commission environnement, urbanisme.

- Romain LAMY : Il signale que la route au lieu-dit « Les Canards » est en mauvais état.

Monsieur le Maire propose de présenter les élus au personnel communal.

Le prochain Conseil Municipal se réunira le mardi 2 juin 2020 à 19h30 à la Maison des Associations.

Séance levée à 21h25.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux